

# LA SURVEILLANCE DES PLAGES ÉVOLUE ! LA CÔTE OUEST S'ADAPTE AUX NOUVELLES NORMES

Vendredi 2 juillet, Christèle CASTELEIN, V-P aux Relations avec les Territoires, Cadre de vie et Ruralité, Manuela MAHIER, V-P à la Mer, Nautisme et au Rayonnement du Cotentin, en présence de de Patrick FAUCHON, Président du Pôle de Territoire des Pieux, des maires de Siouville-Hague, du Rozel, des Pieux et de Surtainville et du Lieutenant Colonel LURTON du SDIS, se sont rendus à un poste de secours sur la plage du Rozel, afin de rencontrer les surveillants de baignade qui débutent leur saison. Lancé en collaboration avec le SDIS de la Manche, le dispositif, mis en place depuis de nombreuses années évolue et s'adapte sur nos plages.

La gestion de la sécurité des baignades est un service commun dont la compétence a été restituée par l'agglomération aux communes de

Surtainville, du Rozel, de Sciotot (Les Pieux) et de Siouville-Hague.

« Gérée par le Pôle de Proximité des Pieux, la mise en place technique et logistique de la sécurité des baignades est appliquée en lien avec le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS), avec l'engagement de la Préfecture de la Manche » précise Christèle CASTELEIN

## Qu'est-ce qu'une zone de baignade ?

Les zones de baignades surveillées sont des emplacements aménagés qui font l'objet de dispositions particulières destinées à assurer la sécurité des baigneurs. Sous l'autorité du maire, les zones s'étirent sur 300m à partir de la limite des eaux. Le maire doit veiller à ce que la zone de baignade soit bien visible et clairement délimitée. Cette carence est susceptible d'engager sa responsabilité, c'est pourquoi les zones doivent être clairement identifiées et leurs horaires de surveillance affichés.

**Objectifs** : assurer la sécurité, l'attractivité, l'accessibilité et la promotion du territoire.

L'été dernier, le périmètre des 300m a déclenché de nombreuses questions de compréhension pour les baigneurs et pour les personnels sauveteurs du SDIS (problématique d'interprétation de la surveillance de la zone de surveillance à marée basse, zones réservées aux pratiques aquatiques, etc.)

Aussi, conjointement avec la SNSM, le SDIS a travaillé sur la présentation d'un support pour changer les pratiques. Ce dossier, traitant de l'abandon de la zone de bain avec des bouées au profit de fanions, a été soumis à la Préfecture de la Manche en début d'année et a reçu un avis favorable.

Dans le détail :

- Suppression des bouées au profit de fanions ;
- Présence de 4 sauveteurs en permanence ;
- Changement de la signalétique de la plage et adaptation aux normes AFNOR ;
- Implication des maires, avec la rédaction de nouveaux arrêtés ;
- Affichage d'une nouvelle signalétique sur les différents postes de secours.

La mise en place de cette nouvelle pratique implique de changer toute la mise en œuvre logistique et d'acquérir de nouveaux matériels (fanions, chaises de surveillance,...). Tout a été mis en œuvre pour que les 32 jeunes sauveteurs (1 chef de poste et 3 équipiers par sites), qui prennent leur poste le 1<sup>er</sup> juillet, et se succéderont jusqu'au 31 août, débutent leur saison sereinement et que plagistes et sportifs cohabitent également en toute sécurité.

### **Les animations estivales**

Aussi, pour animer ces 4 plages de la côte Ouest, les dispositifs de « Venez passer l'été dans l'eau et sur la plage » et « Tous à la mer » au Rozel, s'activent et reprennent leurs marques sur le territoire.

Beach Volley, Rugby, Surf, Wingfoil, etc. les associations du territoire du Pôle de Proximité des Pieux proposent plusieurs activités ludiques et sportives.

Enfin, pour se baigner en toute sécurité dans le milieu naturel, les éducateurs sportifs de la piscine des Pieux seront

fidèles au poste sur la plage du Rozel, pour « Tous à la Mer ». Une activité en plein air où tout au long de l'été, de l'aquajogging, de la marche aquatique et des initiations pour petits et grands seront proposées aux estivants comme aux locaux.

**Retrouvez toutes les dates pour les animations sur : [lecotentin.fr](http://lecotentin.fr)**

### **Contact :**

**Jean-Louis LEGOUIX**

Responsable Unité Sport et Loisirs

Pôle de Proximité des PIEUX

02 33 87 51 05 / 06 88 59 90 81

[Jean-louis.legouix@lecotentin.fr](mailto:Jean-louis.legouix@lecotentin.fr)